

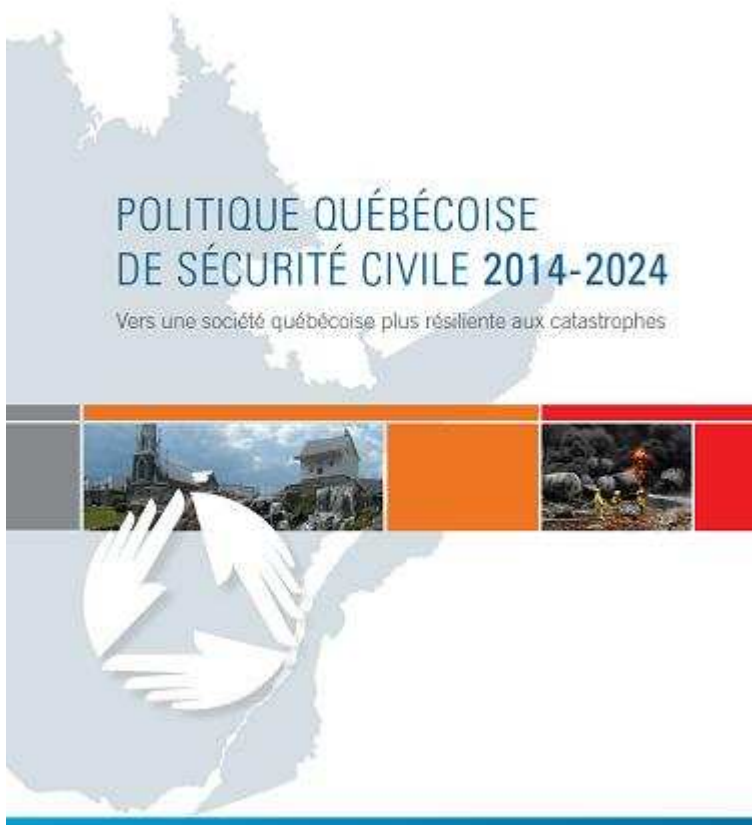
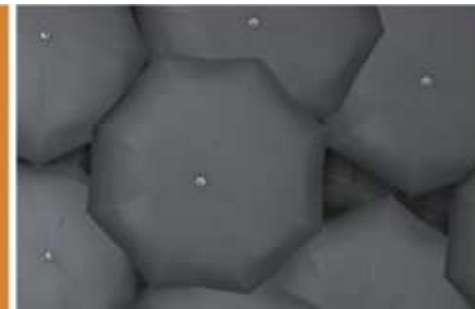


POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE SÉCURITÉ CIVILE 2014-2024

« Vers une société
québécoise plus résiliente
aux catastrophes »

Québec 

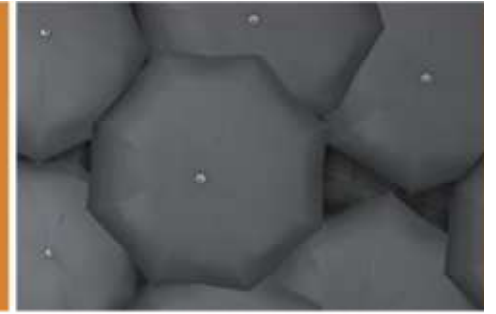
Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024



1. Adoptée par le gouvernement en décembre 2013
2. Lancée le 18 février 2014



Contexte

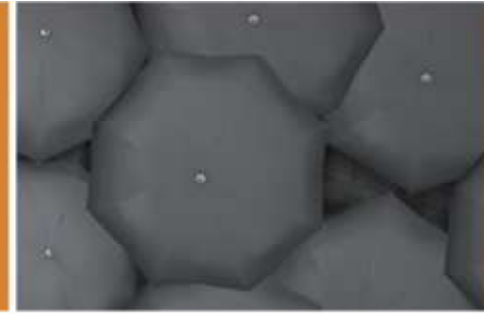


- Risques et catastrophes en croissance constante
- Nécessité d'améliorer la gestion des risques et des sinistres :
 - ◆ méconnaissance des risques dans certains milieux
 - ◆ besoin d'agir en amont des sinistres, de miser sur la prévention et sur une meilleure préparation
- Absence d'un cadre d'action commun à tous les intervenants en sécurité civile au Québec
- Plusieurs constats et recommandations au fil des ans sur la pertinence d'établir une politique de sécurité civile



3

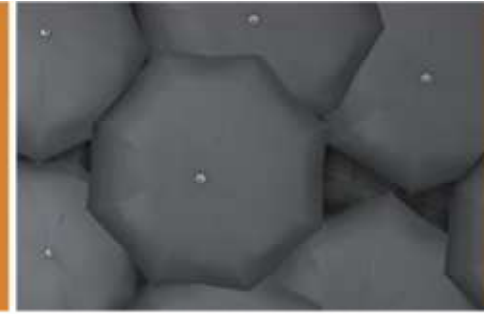
Buts visés par la Politique québécoise de sécurité civile



- Préciser **la vision, les fondements, les orientations et les objectifs** en vue **d'accroître la résilience** de la société aux catastrophes
- Établir **un cadre d'action** commun à **tous** les intervenants favorisant une meilleure **gestion des risques et des sinistres** pour l'horizon **2014-2024**



Vision : une société québécoise plus résiliente aux catastrophes

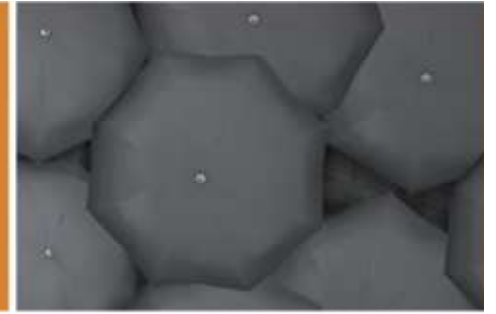


- Une collectivité résiliente aux catastrophes est celle qui est en mesure de :
 - ◆ **prévenir les sinistres** lorsque possible
 - ◆ **limiter leurs conséquences** lorsqu'ils surviennent
 - ◆ **s'en remettre** adéquatement dans l'optique d'améliorer la sécurité, le bien-être et la qualité de vie de la population



5

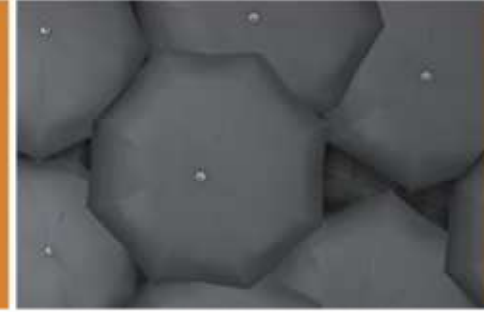
Clientèles visées par la politique



- Ensemble des acteurs de la société québécoise :
 - ◆ Citoyens
 - ◆ Organisations et entreprises de la société civile
 - ◆ Municipalités locales et régionales
 - ◆ Ministères et organismes gouvernementaux ainsi que les réseaux et établissements publics et parapublics



Faits saillants de la politique

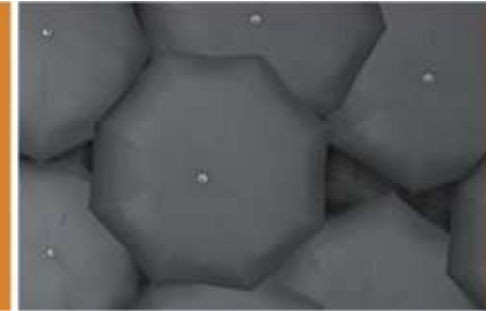


- Deux grands fondements à l'effet que la sécurité civile :
 - ◆ constitue une **responsabilité partagée**
 - ◆ doit être abordée selon une **approche globale et intégrée**
- Propose **5 orientations** accompagnées de **25 objectifs complémentaires et liés** entre eux



7

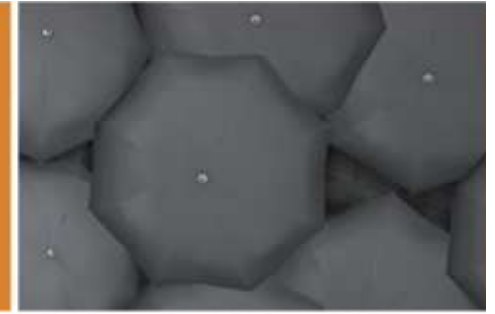
1 - Consolider le système québécois de sécurité civile



- **Vise à faire progresser le cadre institutionnel et conceptuel québécois**
- **Mise sur :**
 - une plus grande responsabilisation et un meilleur engagement des acteurs de la société à l'égard des risques et des catastrophes
 - la mobilisation et l'optimisation des ressources
 - une meilleure coordination et une concertation plus efficace
 - l'intégration de la sécurité civile aux politiques, aux programmes, aux planifications et au fonctionnement courant des organisations publiques et privées
 - le développement d'une vision et d'une compréhension communes de la sécurité civile



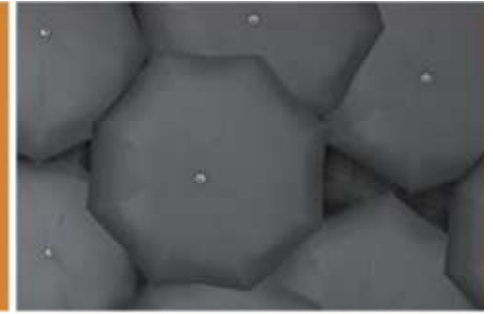
2- Améliorer la connaissance des risques



- **Vise la collecte, la consolidation et l'utilisation des renseignements et des données associés aux risques pour en dresser un portrait le plus complet possible**
- **Mise sur :**
 - l'examen des catastrophes ou des situations d'urgence survenues dans le passé ainsi que sur une meilleure documentation des événements futurs
 - l'identification et la caractérisation des aléas susceptibles de survenir
 - la détermination des éléments exposés à ces aléas et l'établissement du niveau de vulnérabilité du milieu à leur égard
 - la prise en compte des risques émergents et de leur évolution
 - le développement de l'expertise québécoise en matière d'appréciation des risques



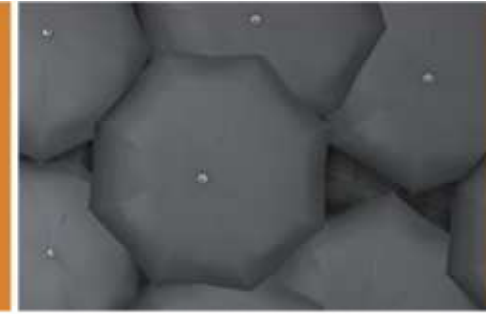
3- Accroître le partage d'information et le développement des compétences



- **Viser le développement d'une culture de sécurité civile au sein de la société québécoise**
- **Mise sur :**
 - la réalisation d'activités de sensibilisation et de communication des risques aux communautés
 - le renforcement et la mise en réseau des différents systèmes d'information et de veille stratégique
 - le développement du savoir-faire et des compétences des acteurs en sécurité civile
 - l'intensification de la recherche et du développement et l'instauration des conditions favorisant les innovations
 - la diffusion des bonnes pratiques ainsi que la promotion et le soutien des apprentissages et des enseignements à l'égard des risques et des catastrophes



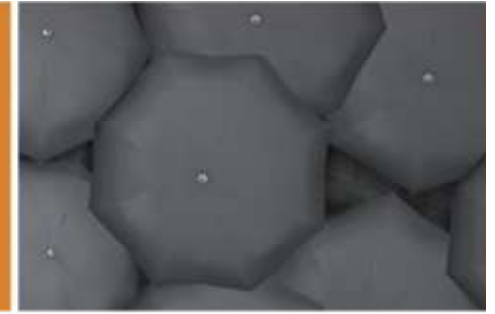
4 - Recourir en priorité à la prévention



- **Viser la réalisation de mesures en amont des catastrophes en vue de les éviter, si possible, ou d'en atténuer les conséquences potentielles**
- **Mise sur :**
 - une meilleure prise en compte des risques dans l'aménagement et le développement du territoire
 - l'établissement de systèmes de surveillance, d'anticipation, de prévision et d'alerte précoce
 - la réduction des risques à la source et le développement de programmes d'inspection et d'entretien
 - l'accroissement de la résilience des systèmes essentiels et la protection des actifs clés des collectivités
 - la réalisation de mesures d'adaptation aux changements climatiques permettant de limiter l'augmentation des risques associés à ces phénomènes



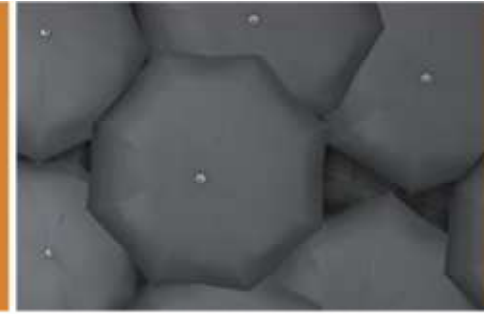
5- Renforcer la capacité de réponse aux catastrophes



- **Viser la réalisation de mesures en amont des catastrophes en vue d'affronter adéquatement ces situations et de s'en remettre par la suite**
- **Mise sur :**
 - une préparation appropriée permettant d'intervenir lors de toute catastrophe ou situation d'urgence
 - la continuité des activités et des services des entreprises et des organisations lors d'une catastrophe
 - une planification visant une restauration la plus rapide et efficace possible du fonctionnement des communautés et des conditions de vie des milieux touchés par une catastrophe
 - la reconstruction à la suite d'un sinistre dans une perspective de réduction des risques et de développement durable
 - la fonctionnalité des mesures établies, leur suivi et leur révision périodique



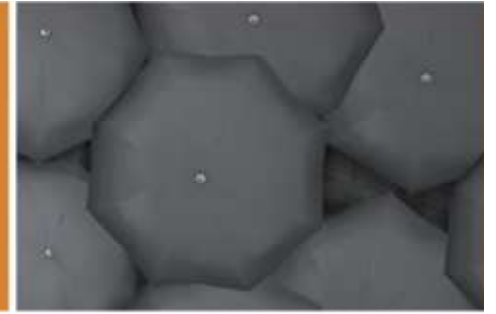
Perspective générale associée à la mise en œuvre de la politique



- Interpelle tous les acteurs de la société québécoise
- Requiert une plus grande responsabilisation et un meilleur engagement de tous à l'égard des risques et des sinistres
- Mise sur une meilleure intégration des enjeux liés aux risques et aux sinistres dans la planification et les pratiques courantes des organisations
- Nécessite la mise en place de mesures variées
- Repose sur l'établissement d'un plan d'action national



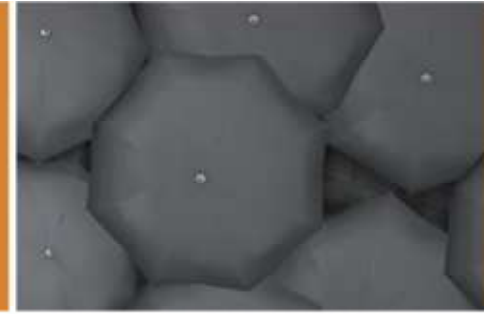
Plan d'action national



- Établi en vue :
 - ◆ de permettre l'atteinte des objectifs de la politique
 - ◆ de favoriser la concertation entre les divers acteurs
 - ◆ d'assurer la cohérence et la complémentarité des actions réalisées
- Élaboré par l'OSCQ au cours de l'année 2014 sous la coordination du MSP
- Soutenu, à l'échelle gouvernementale, par les ORSC et, selon les régions, par les conférences administratives régionales
- Approuvé par le CSCQ



Contributions attendues de tous les acteurs



- Ministère de la Sécurité publique
- Organisation de la sécurité civile du Québec
- Organisations régionales de la sécurité civile, Ministères et organismes gouvernementaux ainsi que les réseaux et établissements publics et parapublics affiliés
- Milieu municipal
- Société civile
- Citoyens





POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE SÉCURITÉ CIVILE 2014-2024

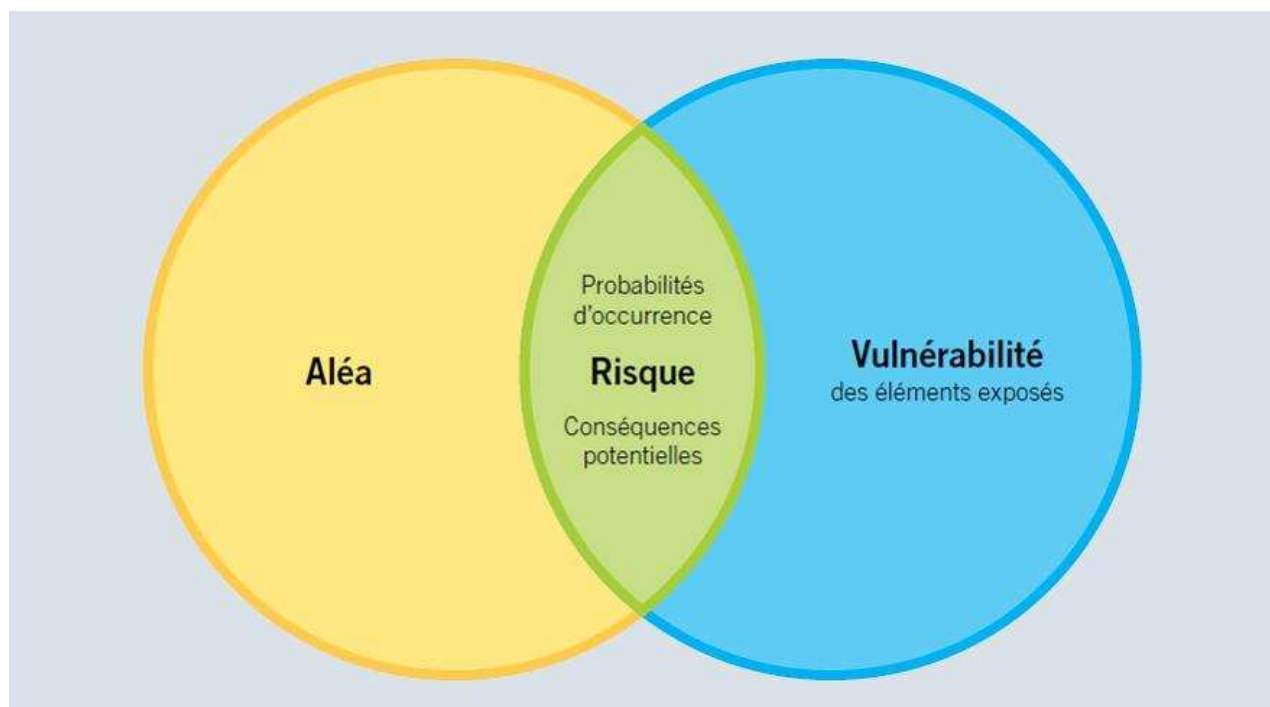
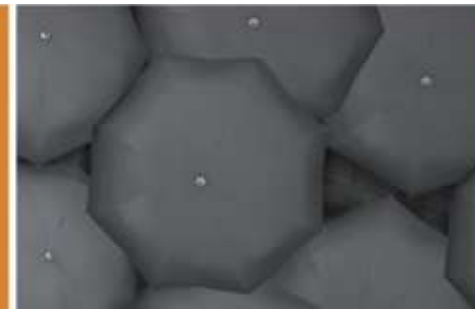
« Vers une société
québécoise plus résiliente
aux catastrophes »

Direction régionale de ...

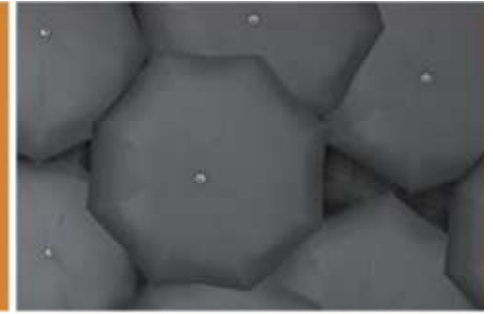
Date:

Québec 

Risque : résultat de l'interaction entre l'aléa et la vulnérabilité



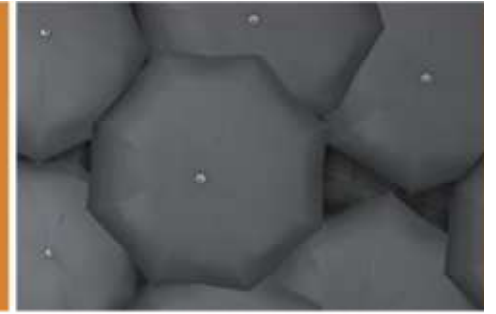
Principaux sinistres survenus au Québec au cours des dernières décennies



- Incendie dans une résidence pour personnes âgées à L'Isle-Verte (janvier 2014)
- Accident ferroviaire à Lac-Mégantic mettant en cause des matières dangereuses (juillet 2013)
- Inondations et glissements de terrain dans le Sud du Québec – Ouragan Irène (août 2011)
- Inondations de la rivière Richelieu et du lac Champlain (printemps 2011)
- Inondations résultant de grandes marées et de pluies abondantes dans l'Est du Québec (décembre 2010)
- Inondations à Rivière-au-Renard en Gaspésie (août 2007)
- Incendie de forêt dans la région de Chibougamau (juin 2005)
- Avalanche de Kangiqsualujjuaq dans le Nord du Québec (janvier 1999)
- Tempête de verglas dans le Sud-Ouest du Québec (janvier 1998)
- Inondations, glissements de terrain et ruptures d'ouvrage au Saguenay / Lac-Saint-Jean (juillet 1996)
- Incendie d'un dépôt de pneus usés à Saint-Amable (mai 1990)
- Incendie dans un entrepôt contenant du BPC (biphényles polychlorés) à Saint-Basile-le-Grand (août 1988)
- Séisme d'une magnitude de 6,0 à l'échelle Richter (novembre 1988)



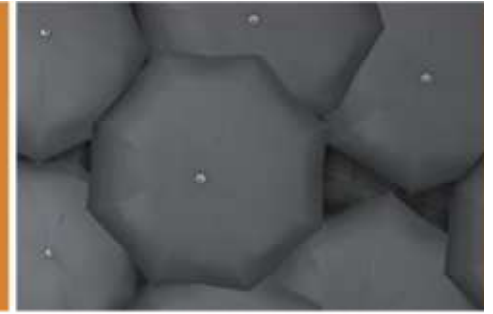
Responsabilité partagée



- Fondement s'appuyant sur les énoncés suivants :
 - ◆ toute **personne** doit faire preuve de **prévoyance** et de **prudence** à l'égard des aléas potentiels et des risques connus présents dans son environnement
 - ◆ les **citoyens**, les **municipalités** et les **entreprises** sont les **premiers acteurs responsables** de leur **sécurité**, de celle de leurs **biens** et de celle des **activités** qu'ils exercent
 - ◆ les **organisations communautaires** et les **bénévoles** apportent une **contribution essentielle** en matière de sécurité civile



Responsabilité partagée (suite)



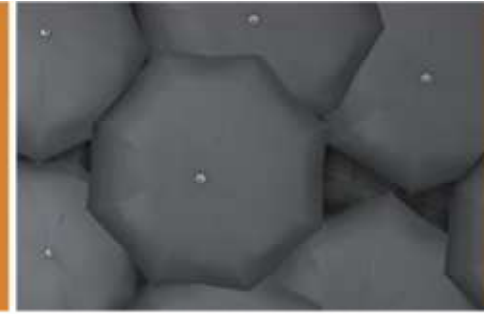
- Fondement s'appuyant sur les énoncés suivants :
 - ◆ les **organisations** publiques et privées fournissant des **services d'utilités publiques essentiels à la vie** ont un **rôle clé** dans le bien-être et la sécurité de la population
 - ◆ sous la **coordination** du **MSP**, le **gouvernement collabore** avec les **municipalités** et les **autres partenaires** et assume un **rôle important** dans la gestion des **risques** et des **catastrophes** ayant une **portée nationale**



20



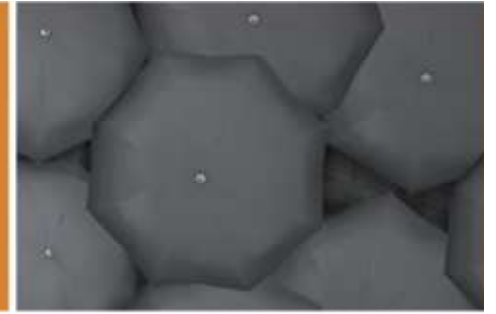
Approche globale et intégrée



- Fondement reposant sur la **prise en compte de tous les aléas**, l'adoption de **mesures** couvrant les **4 dimensions** de la SC et la réalisation **d'actions concertées** de tous les acteurs à tous les niveaux. S'appuie sur les énoncés suivants :
 - ◆ l'adoption d'une **approche de gestion des risques** misant sur **l'amélioration continue** doit être privilégiée
 - ◆ les actions mises en place doivent d'abord chercher à **agir en amont** des catastrophes pour **tenter de les éviter** ou de les **atténuer** si possible et se **préparer à répondre** à ces situations



Approche globale et intégrée (suite)



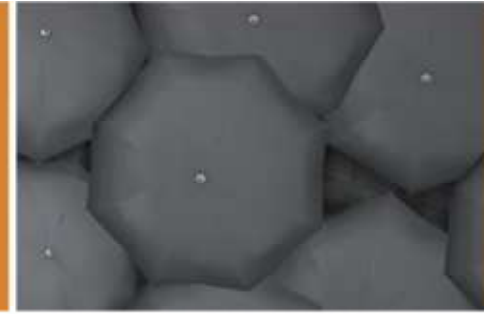
- ◆ l'établissement et la coordination des **mesures** doivent être effectués en s'assurant de leur **cohérence** et de leur **complémentarité** les unes par rapport aux autres
- ◆ la **solidarité** et l'**entraide** au sein de la société québécoise doivent être **encouragées**
- ◆ le choix des mesures doit être guidé par des valeurs de **rigueur**, de **transparence**, de **responsabilité**, de **durabilité** et de **partenariat**



22



Principales contributions attendues à l'échelle gouvernementale



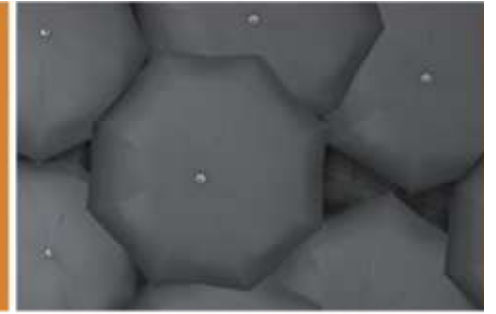
- Ministère de la Sécurité publique, à titre de responsable de la sécurité civile et des orientations en la matière, devra :
 - ◆ assurer la coordination de la mise en œuvre de la politique et du plan d'action national
 - ◆ faire preuve d'un leadership soutenu et mobilisateur
 - ◆ poursuivre ses travaux en vue de proposer un projet de LSC révisée (élément clé du plan d'action national et de la mise en œuvre de la politique)



23



Principales contributions attendues à l'échelle gouvernementale



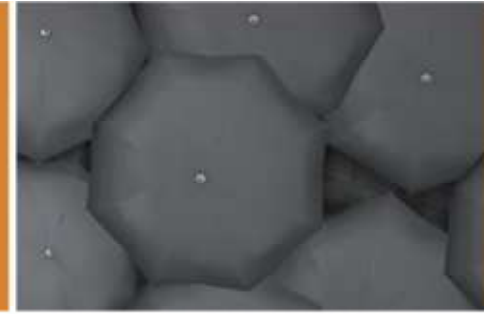
- Organisation de la sécurité civile du Québec devra :
 - ◆ établir le plan d'action national
 - ◆ veiller, d'ici l'échéance de 2024, à ce que les actions réalisées concourent aux objectifs de la politique
 - ◆ déterminer des cibles, des indicateurs de performance et des mécanismes pour assurer le suivi régulier du plan d'action national



24



Principales contributions attendues à l'échelle gouvernementale



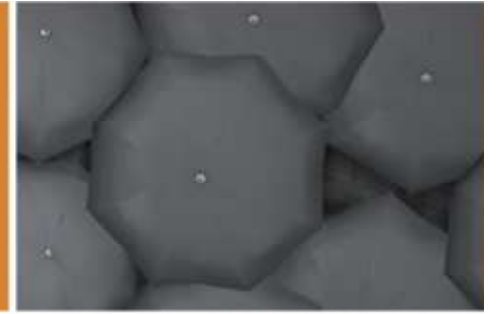
- Organisations régionales de la sécurité civile, Ministères et organismes gouvernementaux ainsi que les réseaux et établissements publics et parapublics affiliés devront :
 - ◆ contribuer, en fonction de leurs mandats respectifs, à l'établissement du plan d'action national, à sa réalisation et à son suivi
 - ◆ favoriser la mise en oeuvre de la politique auprès de leurs clientèles et les soutenir dans leurs efforts en sécurité civile
 - ◆ prendre en compte les préoccupations relatives aux risques et aux catastrophes dans leurs politiques, programmes, réglementations ainsi que dans leur gestion courante
 - ◆ contribuer au développement de la connaissance des risques



25



Principales contributions attendues du milieu municipal



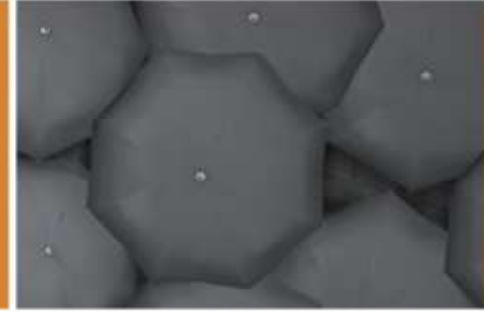
- Mobiliser les acteurs du milieu, planifier et coordonner la mise en œuvre de mesures visant à développer la connaissance des risques, prévenir les sinistres et s'y préparer
- Tenir compte des risques dans les décisions en matière d'aménagement du territoire
- Déployer des ressources, au moment et à la suite des sinistres, afin de soutenir les populations touchées et assurer un rétablissement le plus rapide et efficace possible
- Favoriser les opérations d'entraide municipale visant à porter assistance à des municipalités touchées par un sinistre



26



Principales contributions attendues de la société civile



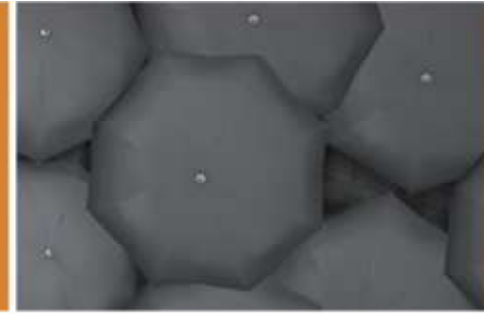
- Faire de la gestion des risques et des sinistres une préoccupation courante
- Collaborer aux activités de sécurité civile au sein de leur communauté
- S'assurer de la cohérence de leurs actions avec celles réalisées à d'autres niveaux
- Partager de l'information lorsqu'il est possible et justifié de le faire
- Assurer la sécurité de son personnel, de sa clientèle et des milieux environnants
- Mettre en place des mesures visant la continuité de leurs activités au moment et à la suite de sinistres



27



Principales contributions attendues des citoyens



- Faire preuve de prudence et de prévoyance
- Prendre les moyens, en fonction de leurs ressources et de leurs réalités, pour :
 - ◆ mieux connaître les risques présents dans leur environnement
 - ◆ réduire les risques lorsque possible
 - ◆ faire face aux catastrophes
- Participer à la vie citoyenne et favoriser la solidarité et l'entraide



28

